

## CONDENSE DES AIDES ET MESURES DE SOUTIENS POUR LUTTER CONTRE LA CRISE DU COVID-19

#### Le ministère de l'Economie et des Finances :

- Une aide forfaitaire de 1 500 € pour toutes les TPE, travailleurs indépendants et microentrepreneurs sous réserve de respecter certaines conditions dont le non cumul avec un contrat de travail à temps plein,
- Une aide complémentaire de 2 000 € attribuée par les régions à compter du 15 avril 2020 pour les entreprises les plus en difficulté,
- Le report des loyers et des factures d'eau, d'électricité et de gaz pour les entreprises éligibles à l'aide forfaitaire,
- La suspension des loyers et charges locatives pour l'échéance du mois d'avril pour les entreprises (TPE) situées dans des centres commerciaux,
- La publication d'une FAQ pour accompagner les entreprises,
- La publication d'une FAQ sur la tenue des AG et le respect des délais comptables,
- La publication d'un document avec des réponses à destination des travailleurs indépendants.
  - ⇒ Plus d'informations sur le site du ministère de l'Economie et des Finances

#### Administration fiscale:

- Le report sans pénalité du règlement des prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires),
- La possibilité d'opposition aux prélèvement SEPA ou d'en demander le remboursement,
- Pour les travailleurs indépendants, la possibilité de moduler à tout moment le taux et les acomptes de prélèvement à la source,
- La publication d'une FAQ par le ministère de l'action et des fonds publics.
  - ⇒ Plus d'informations sur le site du ministère de l'action et des comptes publics

#### Ministère du Travail:

- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé,
- La publication d'un document sous forme de questions-réponses à destination des entrepreneurs et des salariés.
  - ⇒ Plus d'informations sur le site d<u>u ministère du Travail</u>

#### Réseau des Urssaf:

- La mise en place d'un plan d'étalement de créances,
- L'aide financière exceptionnelle du CPSTI pour les travailleurs indépendants.
  - ⇒ Plus d'informations sur le site de l'Urssaf



#### Bpi France:

- L'octroi de la garantie Bpifrance, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises,
- La prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement,
- Le réaménagement sur demande des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance,
- La mise en œuvre d'un nouveau dispositif de Prêt garanti par l'Etat (PGE) avec la mobilisation des réseaux bancaires afin de soulager la trésorerie des entreprises. Ce dispositif est accessible via la plateforme développée par Bpifrance,
- Le prêt atout et le prêt rebond.
- French Tech Bridge
  - ⇒ Plus d'informations sur le site de Bpifrance

#### Banque de France :

- La possibilité de négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires.
  - ⇒ Plus d'informations sur le site de la Banque de France

#### Médiateur des entreprises :

- Un appui au traitement d'un conflit avec des clients ou des fournisseurs.
  - ⇒ Plus d'informations sur le site du ministère de l'Economie et des Finances

#### Fédération française de l'assurance (FFA) :

- Une contribution à hauteur de 200 millions d'euros au Fonds de solidarité,
- La conservation des garanties des contrats d'assurance des entreprises en difficulté en cas de retard de paiement suite à la pandémie.
  - ⇒ Plus d'informations sur le site de la Fédération française de l'assurance

#### Des professionnels à votre écoute :

- Les avocats : opérations "avocats solidaires" avec des consultations gratuites par téléphone sur les questions liées à l'impact du coronavirus,
- Les experts comptables : Financement du BFR à hauteur de 50 K€, assistance des clients pour monter un dossier de financement en ligne, actions spécifiques en région,
- Les administrateurs et mandataires judiciaires : accompagnement des entreprises à s'approprier et appliquer les mesures de soutien et mise en place d'un numéro vert gratuit : 0 800 94 25 64,
- Les greffes des tribunaux de commerce et Infogreffe: organisation d'entretien de prévention des difficultés par téléphone ou en visioconférence, mise en place d'un numéro d'information par Infogreffe (01 86 86 05 78) et d'une adresse e-mail dédiée (service.clients@infogreffe.fr),
- Les notaires: des consultations gratuites du 4 au 10 avril 2020 par téléphone au 36.20.
  - ⇒ Plus d'informations sur le site de Bpifrance Création



### LA RÉGION SUD SE MOBILISE POUR SES ENTREPRISES

- AZIII.
- LA RÉGION OCCITANIE SE MOBILISE POUR SES ENTREPRISES



- 18 M€ de subvention au titre du fonds national de solidarité
- 20 M€\* pour le fonds covid resistance crée par la région et la banque des territoires
- 18 M€ injectés dans l'économie grâce à la mise en place d'un prêt rebond avec la bpi pour les tpe/pme
- 10 M€ de garantie bancaire avec région sud garantie
- 5 M€ avec région sud défensif
- 2 M€ réservés à l'accompagnement des entreprises en difficulté
  - ⇒ Plus d'informations sur notre site internet
- Fonds territorial et solidaire d'urgence de 50 M€

- Mise en place d'un NUMÉRO VERT DÉDIÉ AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES : 0800 31 31 01 gratuit
- MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES de la formation professionnelle et FINANCEMENT DES FRAIS PÉDAGOGIQUES des organismes de formation
- SOUTIEN À LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES
- Mise en place de MORATOIRES SUR LES REMBOURSEMENTS DE PRÊTS ET DES LOYERS DUS
- Création d'un DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ EXCEPTIONNEL spécifique à l'Occitanie prévoyant une aide de la Région AUX ENTREPRISES DE 0 À 10 SALARIÉS dont le chiffre d'affaires aura baissé de 40 à 50% entre mars 2019 et mars 2020
- Mise en place d'un CONTRAT DE TRÉSORERIE pour les entreprises de + de 10 salariés et d'un PASS REBOND pour les entreprises de 1 à 250 salariés et les exploitations agricoles
  - ⇒ Plus d'informations sur notre site internet

# DURANT LE COVID-19, CONTINUEZ D'AVANCER SUR VOS PROJETS DE R&D

Les AAP en lien direct avec la crise :

Le Concours i-Nov (PIA) focalise sa thématique Santé sur les « Situations d'Urgences » et vise à soutenir les solutions porteuses d'efficience pour les services de régulation médicale, les services d'urgences et les services de réanimation. Tests de diagnostic ultra rapide, outils d'aide à la décision médicale utilisant de l'IA, technologies pour réduire les délais d'attente aux urgences, dispositifs médicaux permettant une intervention d'urgence préhospitalière, solutions de télémédecine, sont quelques-unes des solutions attendues. La date limite de dépôt des projets sur la plateforme BPI est le 12 mai.

**Le PSPC Covid-19** (PIA) soutient les projets de R&D collaboratifs permettant le développement de solutions thérapeutiques à visée préventive ou curative. Ces projets doivent comprendre des essais cliniques phase 1 ou phase 2 sur le sol français. Les solutions proposées concernent l'épidémie actuelle de COVID-19 mais pourront également permettre de lutter, à l'avenir, contre les pandémies apparentées. L'appel à projet est ouvert jusqu'au **30 septembre**.

La « **Coalition Innovation Santé – Crise Sanitaire** » recherche des solutions de maturité suffisante afin de désengorger le système de soins et permettre aux patients atteints de maladies chroniques (cancers, diabète, BPCO, asthme, insuffisance cardiaque...) de continuer à être pris en charge. L'objectif de cet AAP est de repérer des porteurs de projets, startups, PME et ETI françaises disposant de solutions innovantes rapidement mobilisables pendant la période de crise sanitaire. L'appel à projet est ouvert jusqu'au **24 avril**.



#### Au niveau européen :

Vous souhaitez, au travers de la création d'un partenariat européen, développer une technologie innovante (TRL 4 à 8) proches du marché (introduction sur le marché : dans les 2 ans suivant la fin du projet), l'appel à projet **Eurostars** est ouvert jusqu'au **03 septembre**.

Vous développez un produit, procédé ou service à très fort contenu innovant (TRL6), sur un marché à très grande échelle et avez besoin d'accélérer l'industrialisation et la commercialisation (TRL6 à TRL9), l'appel à projet EIC Accelerator est ouvert au 19 mai (pour les projets en lien avec le Green Deal) et au 7 octobre.

Vous êtes en capacité, avec un consortium transfilière, de commercialiser à très court terme (dans les 3 ans suivant le début du programme) un produit, service ou procédé fortement innovant qui a obtenu sa preuve de concept (TLR6), l'appel à projet **Fast Track to Innovation** est ouvert au **9 juin** et au **27 octobre**.

#### Et toujours au niveau régional :

Les appels à projets **PIA3 Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur** & **PIA3 Occitanie** pour soutenir des innovations dont la preuve de concept est en cours (TRL2 à 6) et pour lesquelles des verrous risqués sont encore à lever. Ces appels à projets sont ouverts jusqu'à **décembre 2020**.

L'appel à projet **READYNOV** – Occitanie qui soutient des projets innovants (TRL3/4) et favorise les collaborations entre entreprises et organismes de recherche sur la Région Occitanie pour développer de nouveaux produits ou services. Cet appel à projet est ouvert jusqu'au **28/02/2021**.

D'autres sources de financements européens, nationaux ou alternatifs sont ouvertes. Contacteznous pour partager vos innovations et identifier les meilleurs guichets de financement.

Emmanuel Le Bouder: emmanuel.lebouder@eurobiomed.org - 06 98 30 87 32

### MOBILISONS-NOUS POUR FAIRE FACE A LA CRISE ACTUELLE DU COVID-19

#### COVID-19 VIRTUAL PARTNERING:

Un événement virtuel et gratuit de 3 jours (du 4 au 6 mai) pour développer des partenariats entre des acteurs de toutes tailles - issus du monde entier - pour accélérer le développement de traitements, vaccins et diagnostics contre le Covid-19. Pour vous inscrire : <u>CLIQUEZ ICI</u>. Cet évènement organisé par Lyonbiopole, Evaluate Ltd. et Inova, est soutenu par Eurobiomed